



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 novembre 2025.

N° 61 / 2025

Portant modification n°01 2025 du budget annexe de l'eau 2025

Présidence par : Madame BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 07 novembre 2025

Date de convocation : 30 octobre 2025

Lieu de la séance : FARE ARTISANAT (actuelle mairie)

Membres présents : 9 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 5 membres

Membre(s) absent(s) : 1 membre

Secrétaire de séance : Madame MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire		X	M. KOHUEINUI Atanase
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire		X	Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	X		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		X	M. TAKAMOANA Maniaro
Mme MAIRIHAI épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		X	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	X		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		X	M. KAPIKURA Théodore
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		X	
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	X		
M. TUTEHARU Edgar	Conseiller municipal	X		



Le Maire expose :

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française et notamment les dispositions des articles L.5211-5, L.5214-1 et L.2122-7 ;
- VU** la délibération n°02 2025 du 18 février 2025 portant régularisation du budget annexe de l'eau préalable à la mise en place de la nomenclature M4 ;
- VU** la note de fin de gestion 2025 du 07 octobre 2025 de la Trésorerie des Archipels ;
- VU** le budget annexe de l'eau 2025 ;

Considérant que depuis le passage sur la nomenclature M4, il est désormais obligatoire de procéder aux amortissements des acquisitions et des subventions accordées ;

Considérant que, dans ce contexte, il est nécessaire d'effectuer des mouvements de crédits afin d'assurer la régularité des opérations comptables avant la clôture budgétaire ;

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes ;

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – Adopte la modification n°01-2025 du budget annexe de l'eau de l'exercice 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
023	Virement à la section d'investissement		1 113 035
6811 (042)	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles		1 165 940
60632	Fournitures de petit équipement		200 000
6241	Transports de biens		50 000
022	Dépenses imprévues		-250 000
7474	Communes et circonscriptions	-3 500 000	
7741	Subventions exceptionnelles de la collectivité de rattachement	3 500 000	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 278 975	
TOTAL :		2 278 975	2 278 975

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
13911 (040)	Etat et établissements nationaux		186 296
13912 (040)	Territoires		977 693
139148 (040)	Autres communes et circonscriptions		646 385
13937 (040)	Fonds Intercommunal de Péréquation		468 601
021	Virement de la section de fonctionnement	1 113 035	
281531 (040)	Réseaux d'adduction d'eau	1 157 382	
28158 (040)	Autres	8558	
TOTAL :		2 278 975	2 278 975

TOTAL :	4 557 950	4 557 950
---------	-----------	-----------

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/11/2025 987-200013456-20251117-DEL_061_2025-DE

ARTICLE 2 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **14 (dont 5 procurations)**

Contre :

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/11/2025
987-200013456-20251117-DEL_061_2025-DE



40 93 50 00



BP 3884 - 98713 Papeete

Le conseil municipal

 BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire	TAKAMOANA Maniaro Premier adjoint	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU
MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poeraya Conseillère municipale	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
Délibération portant modification n°01 2025 du budget annexe de l'eau 2025
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/11/2025
987-200013456-2025-11-07-DEL_061_2025-DE